



Monsieur Alain Vidalies
Secrétaire d'Etat chargé des
transports
246 Bd Saint Germain
75007 Paris

Paris le 31 mai 2016

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Un mouvement social des contrôleurs des transports terrestres (CTT) faisant suite à la décision de suppression des facilités de circulation sur le réseau SNCF accordées aux CTT a pris fin le 8 juillet 2015.

Ce jour-là, votre conseiller social Monsieur Guzy nous recevait en présence de représentants de la DGITM et de la DRH. Il s'était engagé au maintien dans l'état du dispositif des facilités de circulation (circulation dans la région d'affectation avec accès à Paris) mais limité aux seuls agents en poste. Cette décision du conseiller social bien que ne répondant pas à notre revendication puisqu'elle excluait les nouveaux arrivants dans le corps constituait un compromis permettant de répondre aux nouvelles exigences de la SNCF.

Ce compromis, nous considérons que vos services ne l'ont pas respecté. En effet, les cartes de circulation qui sont arrivées dans les services ne sont pas conformes aux engagements pris puisque des mesures restrictives d'utilisation viennent en limiter l'usage.

De fait nous sommes revenus à la case départ, et les dispositions retenues ne peuvent nous convenir en l'état.

En conséquence nous demandons votre intervention pour que les engagements pris sous votre autorité soient effectivement mis en œuvre.

Veuillez agréer, monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire Général du SNCTT FO

Le Secrétaire Général de L'UNSA SAFACTT

Jacques Dotu

Pierre Guérif